



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GRAISSE MARINE UNIVERSELLE

Code du produit : MK1025

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée :

Graisse lubrifiante.

Utilisations déconseillées :

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DeLuz. Marque commerciale : Méduze.

Adresse : 210 rue des Artisans. Zone Industrielle de Jalday. 64500 Saint Jean de Luz. France.

Téléphone : 06 12 42 84 68

Email: contact@meduze.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Nom chimique	No CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts	288-917-4	85940-28-9	< 1.3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119521201-61

Commentaires sur la composition :

Ce produit est une graisse calcium-lithium basée sur l'huile minérale et paraffinique avec des additifs. L'huile minérale dans ce produit contient < 3% PCA (IP 346).

Texte intégral des phrases H et EUH :

Voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact oculaire :

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau :

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion :

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin :

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit :

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Mettre en place une ventilation adaptée. Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes :

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement :

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage :

Absorber avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires :

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations.

Voir la section 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger :

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

Remarques générales en matière d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation :

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Garder à une température ne dépassant pas 45°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) :

Les informations exigées sont incluses dans la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Rince-œil. Système de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Protection des mains :

Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection des yeux/du visage :

Aucun équipement de protection spécifique exigé. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps :

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire :

Aucun(e) dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Semi-solide.
Aspect	: Aucune information disponible
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Aucune information disponible
Seuil olfactif	: Aucune information disponible
pH	: Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	: Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune information disponible
Point d'éclair	: > 150°C / > 302°F Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation	: Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	: Aucune information disponible
Pression de vapeur	: Aucune information disponible
Densité de vapeur	: Aucune information disponible
Densité relative	: Aucune information disponible
Hydrosolubilité	: Insoluble dans l'eau.
Solubilité(s)	: Aucune information disponible
Coefficient de partage	: Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune information disponible
Température de décomposition	: Aucune information disponible
Viscosité cinématique	: > 20.5 mm ² /s @ 40°C
Viscosité dynamique	: Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Propriétés explosives	: Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
Propriétés comburantes	: Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	: Aucun(e)
Densité de liquide	: < 1000 kg/m ³ @ 25°C / 77°F

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit :

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation :

Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire :

Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau :

Non irritant pendant l'utilisation normale. En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.

Ingestion :

Aucun danger par ingestion connu. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë :

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (voie orale) : 6151.90 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) : 5230.80 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue :

Sans objet.

Informations sur les composants :

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts	= 3000 mg/kg (Rat)		

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée :

Corrosion/irritation cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité :

N'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue :

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-butyl and iso-propyl) esters, zinc salts		2.2: 96 h Cyprinodon variegatus mg/L LC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol :

Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Mobilité :

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB :

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés :

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV :

13 08 99.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR/RID/IMDG/IATA/OACI.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) :

Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1).

Union européenne :

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 REACH, annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction (règlement CE n° 1907/2006 REACH, annexe XVII).

Polluants organiques persistants :

Sans objet.

Exigences de notification pour l'exportation :

Sans objet.

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE) :

Non contrôlé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Sans objet.

Inventaires internationaux :

TSCA	: Est conforme.
DSL/NDSL	: Est conforme.
EINECS/ELINCS	: Est conforme.
REACH	: Est conforme.
ENCS	: Est conforme.
IECSC	: Est conforme.
KECL	: Est conforme.
PICCS	: Est conforme.
AICS (Australie)	: Est conforme.
NZIoC	: Est conforme.
TSCI	: Est conforme.

Légende :

TSCA : Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire.

DSL/NDSL : Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques.

EINECS/ELINCS : Inventaire européen des substances chimiques commercialisés existantes/Liste européenne des substances chimiques modifiées.

REACH : Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006).

ENCS : Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles.

IECSC : Inventaire chinois des substances chimiques existantes.

KECL : Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées.

PICCS : Inventaire philippin des substances et produits chimiques.

AICS : Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances).

NZIoC : Inventaire néo-zélandais des produits chimiques.

TSCI : Taiwan Chemical Substance Inventory.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique :

Aucune information disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

ADR : European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road.
ATE : Acute Toxicity Estimate.
CAS : Chemical Abstracts Service.
CLP : EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture.
EC : European Commission.
EUH : European Hazard statement.
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
PBT : Persistent, Bio-accumulative and Toxic.
REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
RID : European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail.
STOT : Specific Target Organ Toxicity.
VOC : Volatile Organic Compounds.
vPvB : Very Persistent, Very Bio-accumulative.

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS :

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL).
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR).
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS).
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis).
Agence européenne des produits chimiques.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal).
Base de données sur les substances dangereuses.
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID).
Classification SGH, Japon.
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP).
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED).
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis).
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande).
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis).
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité.
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV.
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation.
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis).
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis).
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis).
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV.
Organisation mondiale de la santé.

Conseil en matière de formation :

Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de Données de Sécurité.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006.